

## Faisons du plasma la Grande cause nationale

La FFDSB sollicite l'engagement de l'ensemble des élus pour la réussite du programme *Ambition Plasma*

### La seconde édition de la Quinzaine du plasma se déroulera du 9 au 22 mars 2026

Après la première édition en 2025 de la Quinzaine du plasma qui avait pour but d'augmenter massivement la collecte de plasma, la mobilisation de tous a permis une progression de + de 40 % de la collecte de plasma par aphérèse. Ce résultat a toutefois souligné la nécessité d'une mise en lumière politique et médiatique des enjeux du plasma : pour que la France soit à terme en mesure de fournir aux patients les traitements dont ils ont besoin, l'enjeu de politique nationale sanitaire qu'est le don de plasma doit être établi comme tel.

Ainsi, pour la Quinzaine du plasma 2026, la FFDSB lance une mobilisation pour faire du plasma la Grande cause nationale : la Fédération appelle à interpeller le Premier ministre en ce sens, en relayant ses arguments sur les réseaux sociaux pendant ces 15 jours de campagne, l'objectif étant d'atteindre le million de vues symbolique pour l'ensemble des publications de cette Quinzaine du plasma.

Le label officiel Grande Cause Nationale, attribué par concours public chaque année, par le Premier ministre, permet de diffuser gratuitement des messages sur les chaînes publiques de télévision et de radio, pendant un an. Ce coup de projecteur à grande échelle, est nécessaire à la collecte de plasma pour, au-delà de la considération symbolique pour ce sujet de société majeur, toucher l'ensemble de la population et de propager un écho retentissant aux campagnes de promotion mises en place.

### La France doit se donner les moyens de collecter 1,4 million de litres de plasma

Interpellé par la FFDSB et les Associations de patients depuis 2020, le ministère de la Santé a lancé en 2024 le programme « **Ambition plasma** », destiné à renforcer notre souveraineté sanitaire et à minimiser la dépendance de la France envers les États-Unis. Ce plan vise à porter la collecte de plasma pour fractionnement, par paliers successifs, à 1,4 million de litres en 2028, soit une augmentation de près de 70 % par rapport à 2024 afin de garantir la disponibilité des Médicaments dérivés du plasma (MDP) aux patients qui en ont besoin. Cette échéance, qui fait écho aux appels des autorités sanitaires européennes, implique une mobilisation de l'ensemble des acteurs de la vie de la nation. La FFDSB, l'Établissement français du sang (EFS), et les donneurs de plasma se mobilisent afin de relever ce défi vital pour les patients, mais la réussite du plan **Ambition plasma** nécessite de convaincre l'ensemble des Français de donner leur plasma de manière régulière, ce qui implique d'en comprendre et connaître les enjeux. La Quinzaine du plasma a été créée en ce sens.

### La Quinzaine du plasma, une campagne pédagogique mobilisant autour du plasma

La Quinzaine du plasma est une campagne annuelle d'information et de mobilisation, créée par la FFDSB, offrant les clés de compréhension nécessaires pour s'emparer des réponses, informations et outils sur le plasma et le don de plasma, les enjeux éthiques, environnementaux et sanitaires, les évolutions législatives, ainsi que la filière plasma telle qu'elle est actuellement et telle qu'elle pourrait être demain.

## Don de plasma : de quoi parle-t-on ?

Prélever le plasma peut se faire :

- Soit par séparation du plasma après un **don de sang total (pour environ 250 ml)**.
- Soit directement via un **don par aphérèse (pour environ 600 à 750 ml)**, la machine ne prélevant que le plasma et restituant les autres composants du sang au donneur pendant le don.

Ainsi, si le don de sang dit « total » tel qu'il est pratiqué en France sur toutes les collectes permet de récolter du plasma, le **don de plasma par aphérèse permet quant à lui d'en prélever 3 fois plus en un seul don**. La cession des concentrés de globules rouges ou de plaquettes étant stable aux établissements de santé, la différence des besoins de plasma ne peut être obtenue que par un don de plasma par aphérèse.

En France, les besoins en immunoglobines sont de 11 tonnes par an, ce qui nécessite près de 2,6 millions de litres de plasma. Il en va de l'indépendance sanitaire de la France que de prélever 1,4 million de litres de plasma par an pour accroître notre souveraineté en médicaments dérivés du plasma, mais **notre pays ne peut actuellement prélever que 35 % du plasma nécessaire** à la couverture de ses besoins. **Le reste, soit 65 %, provient des États-Unis**, pays dans lequel des personnes, souvent en grande précarité économique, sont rémunérées pour les prélèvements sanguins destinés à soigner les patients. Au-delà du problème éthique et stratégique de cette dépendance aux États-Unis, ces importations sont la conséquence directe de l'absence d'implication de l'Etat sur les enjeux plasmatiques, le plasma sanguin étant le seul produit issu du corps humain faisant encore les frais d'une logique de marché passée. Pour rappel, la France est autosuffisante en plaquettes, de même qu'elle est, depuis plus de 75 ans, autosuffisante en sang dit « total ». Rien ne justifie que le plasma reste l'exception à la règle, si ce n'est la pression de multinationales dont les intérêts financiers ne sont pas alignés avec les intérêts de la France.

## La FFDSB, le seul organisme de France représentant tous les donneurs de sang

La Fédération française pour le don de sang bénévole représente l'ensemble des donneurs de sang. Elle est l'interlocuteur des instances gouvernementales et sanitaires dans les domaines de la transfusion et de la filière plasma. Elle regroupe, au sein de ses 2 650 associations, 750 000 membres présents sur l'ensemble du territoire. Reconnue d'utilité publique et placée sous le haut patronage du Président de la République, elle est un acteur de la démocratie sanitaire par son agrément d'usager du système de santé. Elle est également membre fondatrice de la Fédération internationale des organisations de donneurs de sang (FIODS).

*Contact : siège FFDSB – 01 48 78 93 51 – [siege@dondesangbenevole.fr](mailto:siege@dondesangbenevole.fr)*